



# e-magnus

# GRC

## Gestion Relations Citoyens

**VERSION 15.50**

**OCTOBRE 2023**

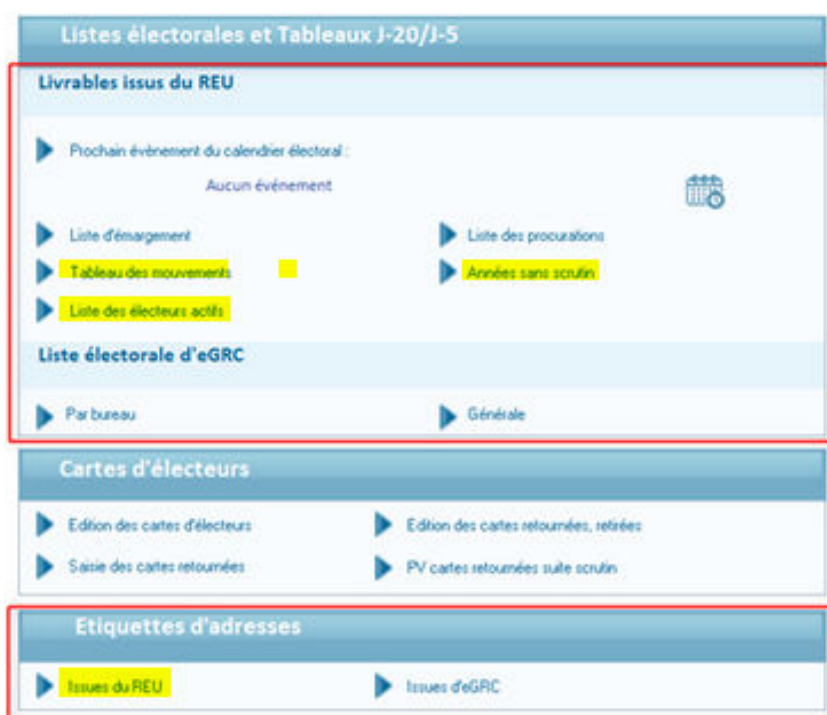


## ❖ Contexte

- A compter du 23 octobre 2023, une nouvelle version 15.50 du progiciel eGRC va être diffusée par Berger Levrault.
- Dès réception de cette nouvelle version et au plus tard mi-novembre, il est impératif de l'installer afin de ne pas perdre votre connexion entre eGRC et le portail ELIRE vous donnant accès au Répertoire Electoral Unique (REU).
- Cette nouvelle version fait suite à une demande de l'INSEE, gestionnaire du portail ELIRE et du REU, qui impose aux éditeurs un nouveau protocole de format d'échange. Cette modification sera transparente pour les utilisateurs mais assurera une optimisation de la fiabilité des échanges entre les systèmes (logiciel / REU).

## ❖ Bureau des élections remanié :

- Nouvelles options avec des livrables issus du REU :



- *Tableau des mouvements*
- *Liste des électeurs actifs*
- *Années sans scrutin*

- *Etiquettes adresses*

- **Tableau des mouvements :**
  - Livrable commandable plusieurs fois et à tout moment car non lié à un scrutin.
  - Format CSV ou PDF
  - Etat des mouvements d'inscriptions et radiations compris entre le dernier arrêt des listes et la date de commande du livrable.

- **Liste des électeurs actifs :**

*Une décision du Conseil d'État en date du 9 novembre 2022 précise que les listes électorales peuvent être extraites du REU et communiquées à n'importe quel moment de l'année aux personnes qui les demanderaient.*

- Livrable commandable plusieurs fois et à tout moment car non lié à un scrutin.
- Format CSV uniquement
- Etat des électeurs actifs à l'instant T de la commande
- A court terme, remplacera les listes électorales par « bureau » et « générale » issues de GRC qui sont désormais proposées avec la mention en fond « document de travail »

○ **Années sans scrutin :**

*La réglementation sur l'établissement et la révision des listes électorales prévoit qu'un arrêt des listes soit établi entre le 15/12 et le 31/12 lors des années sans scrutin*

- **Livrable commandable une seule et unique fois !**
- Format CSV ou PDF
- Comprend 2 livrables : état des mouvements d'inscriptions et radiations + liste électorale

➤ **Il est impératif d'effectuer cette manipulation entre le 24/11 et le 31/12 dans votre logiciel GRC afin de respecter la réglementation en vigueur et assurer une sauvegarde externe de vos données électorales en cas de panne du serveur ELIRE. Passée la date butoir du 31/12, la commande sera impossible.**

○ **Etiquettes adresses (pour propagande électorale) :**

- Livrable commandable plusieurs fois et à tout moment car non lié à un scrutin
- Format CSV

❖ **Evolutions :**

○ **Procuration :**

- Nouveau type d'autorité d'établissement de la procuration pour la qualité « France Identité » (= système d'authentification de signature en ligne)
- MAJ de la liste des lieux d'établissement
- Pour les scrutins de type européens uniquement, les listes d'émargements comporteront désormais la mention « procuration non valable pour l'élection des représentants au Parlement européen » pour les électeurs ayant une mention « ne vote pas à l'étranger » et une procuration active, valable le jour du scrutin, pour un scrutin de type européen

○ **Epuration des données électorales de plus d'un an :**

*Respect des préconisations de la CNIL et du RGPD sur la collecte, l'utilisation et la limitation de la durée de conservation des données personnelles*

- nouvel outil disponible dans les opérations exceptionnelles « supprimer les demandes d'inscriptions et de radiations ayant plus d'un an (CNIL) »
- aucun impact sur les fiches des électeurs

○ **Connexion au REU :**

- Message d'erreur de connexion au REU : il sera indiqué si l'erreur provient d'une mauvaise saisie de l'identifiant / mot de passe ou si l'erreur est due à l'expiration du mot de passe (à modifier directement sur le portail ELIRE)

❖ **En résumé, vous devez :**

- **Installer dès réception la V15.50 et au plus tard mi-novembre 2023**
- **Effectuer l'arrêt des listes électorales avant le 31/12/2023**
- **Epurer les données électorales de plus d'un an**